Comment forêt

peut réduire la pauvre de la pa





Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, pi quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations ci-après peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service des publications et du multimédia, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org



La communauté internationale est résolue à éliminer la pauvreté. Les objectifs de développement international à cet égard visent à réduire de moitié le nombre de personnes victimes d'insécurité alimentaire et le nombre d'êtres humains vivant dans une pauvreté extrême d'ici à l'an 2015.

Le Département des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avec le concours du Ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID), a tenu, en septembre 2001, un Forum interinstitutions sur le rôle de la foresterie dans la réduction de la pauvreté. À cette occasion, des analystes de pays en développement ainsi que des représentants d'organismes bilatéraux et multilatéraux, d'organisations de recherche internationales et d'organisations non gouvernementales (ONG) se sont réunis pour partager leurs expériences.

Ce document est le résultat des efforts communs des 60 participants au Forum, et d'une contribution importante de l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED). Il met en lumière les conclusions du Forum pour aider à mieux comprendre la contribution des arbres, des forêts et de la foresterie au renforcement de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

M. Hosny El-Lakany SOUS-DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉPARTEMENT DES FORÊTS



RENFORCER LES DROITS, LES CAPACITÉS ET LA GOUVERNANCE

Renforcer le pouvoir décisionnel des pauvres

Renforcer les droits des pauvres sur les forêts et leurs moyens de les revendiquer

Reconnaître les liens entre foresterie et gouvernance locale

Programme

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

Garantir un minimum vital, et non pas créer des pièges à pauvreté

Soutenir la plantation d'arbres hors des forêts

Réduire le fardeau des règlements et les rendre plus abordables pour les pauvres

Réduire les obligations inéquitables en matière de gestion forestière



SAISIR LES OPPORTUNITÉS ÉMERGENTES

Eliminer les obstacles à l'entrée sur le marché

Baser les décisions d'utilisation des terres sur la valeur réelle des forêts

Veiller à ce que les marchés de services environnementaux profitent aux pauvres

Soutenir les associations et le financement des entreprises forestières locales



TRAVAILLER EN PARTENARIAT

Simplifier les politiques et soutenir les processus participatifs

Promouvoir l'apprentissage et l'action multisectoriels

Renforcer la collaboration interorganismes

Associer les ONG et le secteur privé dans la lutte contre la pauvreté

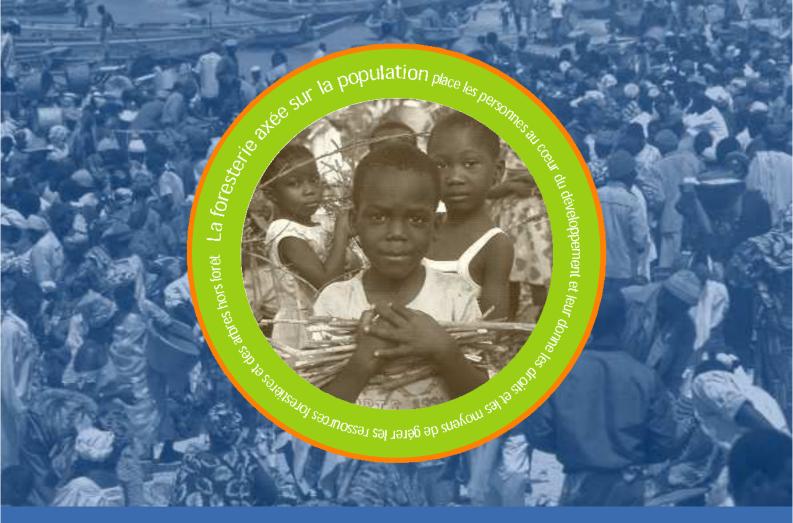


Le moment est venu d'agli pour tirer davantage parti des possibilités offertes par la foresterie dans la réduction de la pauvreté. Faute de mesures et d'investissements dans une foresterie axée sur la population, les autres initiatives destinées à lutter contre la pauvreté et à améliorer les moyens d'existence des populations pauvres seront compromises.

La communauté internationale est résolue à éliminer la pauvreté. Parmi les objectifs de développement international figure celui de réduire de moitié le nombre de personnes victimes d'insécurité alimentaire et d'êtres humains destinés à vivre dans le dénuement total d'ici à l'an 2015.

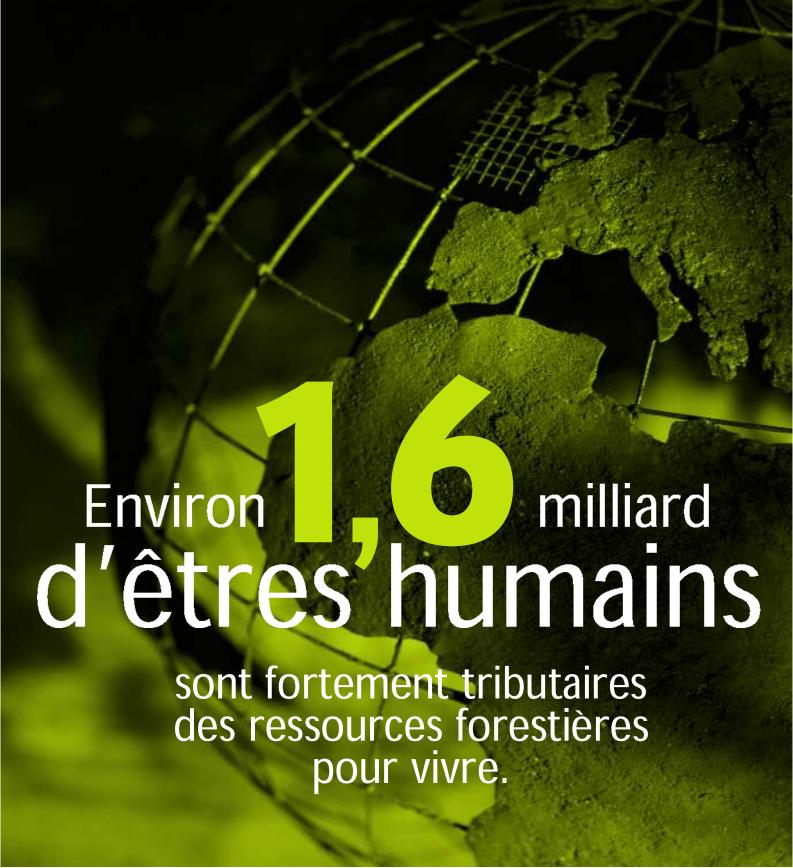
Les forêts et les arbres peuvent aider à réaliser ces objectifs. Les ressources forestières contribuent à la sécurité alimentaire. Elles peuvent fournir des débouchés commerciaux et des emplois pour les pauvres. Elles s'avèrent souvent fondamentales pour une bonne gouvernance locale.

Une approche axée sur la population peut renforcer le rôle des forêts et des arbres dans la réduction de la pauvreté. Ce qu'il faut, c'est éliminer les barrières qui empêchent les forêts et les arbres de contribuer pleinement à l'amélioration des conditions de vie des pauvres, et offrir un soutien pour mieux tirer parti des nouvelles opportunités.



Quels bénéfices les pauvres peuvent-ils tirer des arbres et des forêts?

- Des biens de subsistance: bois de feu, médicaments, bois de construction, cordages, gibier, fourrage, champignons, miel, feuilles, racines, fruits comestibles
- Des biens à vendre: tous les produits ci-dessus, l'artisanat, le bois d'œuvre et autres produits ligneux
- Des avantages indirects: terre pour d'autres usages, sites à caractère social et spirituel, services environnementaux, notamment protection des bassins versants et conservation de la biodiversité



Opportunités dans un monde en évolution rapide

À MESURE QUE LA POPULATION DE LA PLANÈTE AUGMENTE, il est difficile de rester à l'écart de l'économie mondiale, que l'on vive en milieu urbain ou rural. Mais si le commerce, la technologie et les systèmes d'information, voire les aspirations humaines, ont acquis un caractère plus global, les forêts naturelles du monde sont en déclin. Les changements climatiques devraient avoir un impact considérable sur les forêts et les systèmes agraires, ce qui aura de fortes incidences sur les stratégies de réduction de la pauvreté.

Devant l'amplification des inégalités économiques, les pauvres ont plus que jamais besoin de garanties. La demande à l'égard des forêts et des arbres s'intensifie, et environ 1,6 milliard de personnes sont fortement tributaires des ressources forestières pour vivre. Le rythme accéléré du changement entraîne de nouveaux problèmes pour les pauvres, mais aussi de nouvelles opportunités pour améliorer leurs moyens d'existence grâce à une utilisation durable des ressources naturelles. Si des mesures décisives pour saisir ces opportunités sont prises, même les plus pauvres parmi les producteurs, les négociants et les travailleurs forestiers pourront participer aux initiatives locales offrant des débouchés commerciaux.

Les ressources forestières contribuent directement aux moyens d'existence et peuvent accompagner d'autres éléments clés de la réduction de la pauvreté tels que la production vivrière, l'éducation et les soins de santé primaires. L'enjeu consiste à soutenir des changements spécifiques qui se traduiront par une contribution majeure des ressources forestières et des arbres hors forêt aux moyens d'existence des pauvres.

Cet enjeu requiert une action immédiate.

Dépendance à l'égard des forêts*

- 60 millions de personnes vivant dans les forêts tropicales d'Amérique latine, d'Asie du Sud-Est et d'Afrique de l'Ouest sont fortement tributaires de la forêt.
- 350 millions de personnes vivant dans les forêts denses ou à leurs abords en dépendent pour leur subsistance ou leurs moyens d'existence.
- 1,2 milliard de personnes des pays en développement utilisent les arbres de leur ferme pour en tirer de la nourriture et des revenus.

Avantages de la foresterie axée sur la population pour l'amélioration de ses conditions de vie

- Droits d'accès et de contrôle de l'utilisation des ressources forestières et des arbres hors forêt
- Plus grand pouvoir de décision concernant l'utilisation et la gestion des ressources forestières
- Réduction de la vulnérabilité, grâce à la garantie d'utilisation des ressources forestières et à une responsabilisation politique
- Revenus tirés des biens et des services forestiers
- Meilleure gouvernance, grâce à des institutions locales plus efficaces
- Partenariats visant à renforcer les capacités
- Avantages directs des services environnementaux
- Pouvoirs de négociation accrus